EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Modalités d'attribution de la subvention 2016 à l'association ALEJ

Décision n° 16 04 21

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchampt, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Considérant la décision de verser à l'association Animation Loisirs Enfance et Jeunesse une subvention de 210 170,00 € pour l'année 2016.

Considérant la délibération n°151204, en date du 21 décembre 2015, portant sur les modalités de versement de cette subvention, à savoir :

- versement d'acomptes mensuels :
  - en janvier 2016 : 32 665,00 €
  - en février 2016 : 16 332,00 €
  - en mars 2016 : 30 665,00 €
- montants et modalités de versement des mensualités suivantes restant à établir à partir du moment où la subvention définitive aura été votée par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de verser le complément de subvention allouée à ALEJ, soit 130 508,00 € comme suit :

- en avril 2016 : 18 644,00 €
- en mai 2016 : 18 644,00 €
- en juin 2016 : 18 644,00 €
- en juillet 2016 : 55 932,00 €
- en août 2016 : 18 644,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 36

Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
E. MARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2016

Le Président
E. Mari